**Fiche projet DCF saumon et truites de mer.**

Conformément au programme pluriannuel de travail national 2022-2024 pour la collecte des données halieutiques en soutien aux avis scientifiques pour la politique commune de la pêche, INRAE en partenariat avec l'OFB, fournit les données concernant les captures ainsi que les variables biologiques collectées dans le cadre des suivis scientifiques, de la pêche professionnelle en eau douce pour le saumon (Salmo salar) et la truite de mer (Salmo trutta), de la pêche récréative en eau douce pour le saumon et le débarquement en criée (Saint Jean de Luz) pour la truite de mer. Les variables concernées sont la taille, le poids, l'âge et le sex-ratio; une détermination du sexe est effectuée via des marqueurs génétiques à partir des écailles.

Ces données concernent les poissons capturés sur les rivières index : la Bresle, l'Oir et la Nivelle pour la truite de mer, la Bresle, l'Oir, le Scorff et la Nivelle pour le saumon. Sur ces rivières, des stations de captures des poissons migrateurs sont en fonctionnement quasiment toute l'année, nécessitant une présence quotidienne. Les données récoltées sur ces installations concernent les poissons adultes capturés par piégeage (pour tous les sites) lors de leur remontée vers les frayères, également les poissons dévalant vers la mer (smolts) sur la Bresle, l'Oir et le Scorff. Des opérations spécifiques de pêche à l'électricité sont menées annuellement sur tous les sites afin de capturer les juvéniles en place dans chaque réseau hydrographique.

Des opérations de capture-marquage-recapture, basées sur le suivi individuel d′une partie d’une population, permettent d’obtenir des informations fiables sur le fonctionnement de ces populations dans leur ensemble. Un marquage spécifique par Pit Tag attribue un code unique à chaque individu et permet leur reconnaissance. Les poissons capturés une première fois sont marqués puis suivis tout au long de leur cycle de vie lors de diverses occasions de recapture.

Pour estimer l’efficacité des pièges, ce marquage permet également d’évaluer le nombre de poissons migrant total. Les données issues des captures par la pêche récréative à la ligne (pour le saumon) ou aux engins (pour le saumon et les truites de mer) sont collectées dans le cadre des déclarations obligatoires de captures et concernent seulement les captures nettes effectuées en eau douce.

Des données de débarquement en criée sont collectées, pour la truite de mer, à Saint Jean de Luz. Sur la plupart des poissons, quelques écailles sont prélevées et servent pour la détermination de l’âge, de la croissance et du sexe.

L’ensemble des données et les informations les concernant (métadonnées) est mis à disposition des utilisateurs finaux, bancarisé et sécurisé au travers d'un système d'information. Il en est de même des procédures ainsi que des documents qualité associés à l’acquisition de ces données.

